

UNI-CITÉ

Aux sources du droit lituanien

Dans le cadre d'un échange avec des chercheurs des nouveaux pays membres de l'Union européenne, un professeur de la Faculté de droit est remonté aux sources du tout récent Code civil lituanien

Après d'importants bouleversements politiques et économiques, comment réformer le droit d'un Etat? Cette question s'est posée lors de l'élaboration d'un nouveau code civil en Lituanie, au moment du retour à l'indépendance du pays en 1990. Les Lituaniens ne souhaitant pas une adaptation de l'ancien code soviétique et les anciennes sources du droit national étant dépassées, il ne restait guère d'autre choix que d'élaborer un document entièrement neuf combinant les solutions les plus modernes issues de différents droits étrangers. Le hic, c'est que les sources utilisées lors de la rédaction de ce corpus n'ont pas été mentionnées, ce qui complique passablement la mise en œuvre du code civil par les tribunaux et l'interprétation de ses articles.

UN CODE EXEMPLAIRE

C'est pour résoudre cette problématique que Thomas Kadner, professeur en droit international privé et en droit comparé, a accueilli à l'UNIGE, pour un an, Vaidas Jurkevicius, un chercheur lituanien de la Mykolas Romeris University (Vilnius), dans le cadre d'un échange Sciex-NMSch (Scientific Exchange Program between the New Members States of the EU and Swit-



Centre historique de Vilnius, la capitale lituanienne. Photo: S. Descamp/AFP

erland). Son objectif: retracer l'influence des droits étrangers et du droit comparé dans la genèse du Code civil lituanien. Un code entré en vigueur en 2001, qui compte parmi les plus récents exemples en Europe d'une nouvelle codification de droit privé.

Le chercheur a d'abord parcouru les publications des rédacteurs du nouveau code, avant d'effectuer des comparaisons avec le droit suisse, québécois, néerlandais et le droit civil russe.

Les résultats obtenus ont été pré-

sentés au Ministère de la justice de Lituanie, en présence de nombreuses personnalités nationales: le président de la Cour suprême, le président de la Chambre civile et une centaine de juges de la Cour suprême et de la Cour d'appel. «J'ai ressenti comme un énorme soulagement au sein de l'audience. Les juges avaient besoin de ces sources pour mieux effectuer leur travail», raconte Thomas Kadner. Certains ont également été très touchés par le fait que Vaidas Jurkevicius

démontre entre autres l'influence du Code civil russe, souvent tue jusqu'ici.»

Suite à ces recherches, couronnées par la publication d'un article dans une revue à distribution mondiale, le jeune chercheur s'est vu proposer un poste de conseiller juridique à la Cour suprême de Lituanie. De son côté, le professeur Kadner a été invité à former les juges lituaniens, par le biais d'un workshop en droit comparé. Il donnera également un enseignement de droit comparé aux étudiants de Vilnius et de Kaunas.

ÉCHANGES SCIENTIFIQUES

Financé par la Confédération dans le cadre de la contribution suisse à l'élargissement de l'Union européenne, Sciex-NMSch est un programme d'échanges scientifiques destiné aux chercheurs des nouveaux pays membres: Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Il permet à des doctorants et post-doctorants d'effectuer un séjour de recherche en Suisse de 6 à 24 mois. ■

POUR EN SAVOIR PLUS |
www.sciex.ch

ENSEIGNEMENT

Partenariat pour les métiers de la communication

Les Universités de Genève et de Neuchâtel s'accordent pour former les journalistes et les spécialistes en communication

La formation aux métiers de la presse et de la communication en Suisse romande se consolide. Le 29 août dernier, les Universités de Genève et de Neuchâtel ont en effet signé un partenariat qui clarifie les compétences respectives des deux institutions en la matière et formalise leur coordination.

Au terme de cet accord, applicable dès cette rentrée, l'Université de Genève

regroupe l'orientation «information, communication et médias» et l'Université de Neuchâtel l'orientation «journalisme». Les deux filières débouchant chacune sur l'obtention d'une maîtrise de 120 crédits ECTS.

RÉALISATIONS CONCRÈTES

Les deux institutions proposent huit cours en commun, soit 24 crédits ECTS, dans des domaines tels que l'innovation, les médias et l'économie numérique, la sociologie de la communication, l'éthique des médias, les principes du journalisme, ou encore la théorie de la communication.

La formation proposée par l'UNIGE «renforce ce qui a fait son succès jusqu'ici, précise le professeur Badillo, directeur de Medi@LAB-Genève et responsable de la filière, avec un solide apport théorique, tout en introduisant une pédagogie active fondée sur la résolution de problèmes et la gestion de projet. Les étudiants, réunis en équipes, sont ainsi confrontés à des réalisations concrètes mobilisant notamment l'expertise du Web et des réseaux sociaux.»

En termes de débouchés, l'orientation «journalisme» permet une inscription au

registry professionnel, après une année supplémentaire de stage et de cours. Elle ouvre par conséquent la voie à l'exercice du métier de journaliste. Quant à la filière «information, communication et médias», elle prépare à un large spectre de métiers de la communication et des nouveaux médias, en accordant une place importante au contexte numérique actuel: réseaux sociaux, «community management», e-réputation, etc.

ENTREPRISES ET MÉDIAS

Les deux orientations forment donc à des métiers

bien distincts, même si elles font appel à un certain nombre de compétences communes, comme les capacités d'écriture. Par ailleurs, «nombre d'entreprises développent aujourd'hui leurs activités en s'appuyant sur une logique de nouveaux médias extrêmement forte», observe Patrick-Yves Badillo. De ce fait, elles ont de plus en plus souvent recours à des compétences proches du «nouveau journalisme» lié au Web. ■

POUR EN SAVOIR PLUS |
<http://medialab-geneve.ch/>